

SG EPARGNE ENTREPRISE – OBLIGATIONS COURT TERME

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (multi-entreprises)
constitué en France conformément aux articles L. 214-24-35 et
L. 214-164 du code monétaire et financier

Société de gestion : FIL Gestion

Siège social : 21, avenue Kléber - 75116 Paris

Dépositaire : Société Générale

Commissaire aux comptes : Deloitte & Associés

**RAPPORT
SEMESTRIEL**

31 octobre 2024

SOMMAIRE

Identification	p. 1
Etat du patrimoine	p. 3
Répartition du portefeuille par Devise	p. 4
Répartition du portefeuille par Nature	p. 5
Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres	p. 6
Actif net, valeur liquidative et nombre de parts	p. 7
Inventaire des instruments financiers au 31 octobre 2024	p. 8

SG EPARGNE ENTREPRISE – OBLIGATIONS COURT TERME

IDENTIFICATION

Code ISIN : Part SR1 FR0014002ER6
Part SR2 FR0014001F58
Part S QS0003688536

Dénomination : SG EPARGNE ENTREPRISE – OBLIGATIONS COURT TERME

Forme juridique : Fonds Commun de Placement d'Entreprise (multi-entreprises) constitué en France conformément aux articles L. 214-24-35 et L. 214-164 du code monétaire et financier.

Compartiments : Non

Nourricier : Oui

Société de gestion : FIL GESTION

Déléataire comptable : SOCIETE GENERALE

Durée d'existence prévue : 99 ans

Dépositaire : SOCIETE GENERALE

Commissaires aux comptes : Deloitte & Associés

Classification SFDR : Article 8

Objectif de gestion

Le Fonds SG Epargne Entreprise - Obligations Court Terme, dit « nourricier », est investi en totalité et en permanence (à hauteur de 85% minimum) en actions X-ACC-Euro (les « Actions ») du compartiment maître Fidelity Funds - Euro Short Term Bond Fund (le « Fonds Maître ») de la SICAV Fidelity Funds (la « SICAV ») et à titre accessoire en liquidités et/ou emprunts d'espèces.

L'objectif de gestion du Fonds est identique à celui du Fonds Maître à savoir offrir un revenu relativement élevé avec un potentiel de croissance du capital.

La performance du Fonds pourra être différente de celle du Fonds Maître et en raison notamment des frais de gestion propres au Fonds et des liquidités résiduelles non employées.

Stratégie d'investissement

La stratégie d'investissement du Fonds est d'investir en totalité et en permanence en Actions du Fonds Maître et à titre accessoire en liquidités et/ou emprunts d'espèces. La stratégie d'investissement du Fonds est par conséquent similaire à celle du Fonds Maître à savoir :

- Le Fonds Maître investira au moins 70 % dans des obligations libellées en euros, en se concentrant sur des obligations européennes à taux fixe « investment grade » dont l'échéance résiduelle est inférieure à cinq ans. La durée moyenne des investissements du Fonds Maître ne dépassera pas trois ans. Le Fonds Maître peut investir moins de 30 % de son actif dans des titres de créance non libellés en euros.

- Le Fonds Maître investira au moins 50 % de son actif net dans des titres présentant des caractéristiques durables. Le Fonds Maître promeut des caractéristiques environnementales et sociales conformément à l'article 8 du SFDR.

- Le Fonds Maître adhère à la liste d'exclusion applicable à l'échelle de l'entreprise (qui comprend les armes à sous-munitions et les mines antipersonnel). Il exclut également les émetteurs dont les activités ne sont pas conformes aux normes internationales acceptées.

- Le Compartiment investira moins de 30 % de son actif net total dans des titres hybrides et des CoCos ainsi que dans d'autres créances subordonnées et dans des actions privilégiées, sachant que moins de 20 % de l'actif net total sera investi dans des CoCos. A titre d'information, les créances subordonnées sont des titres subordonnés situés juste au-dessus des actions.

- Le Fonds Maître peut investir dans des obligations émises par des gouvernements, des sociétés et d'autres entités.

- Le Fonds Maître peut investir en dehors de ses principaux secteurs de marché, zones géographiques, secteurs d'activité ou catégories d'actifs.

- Le Fonds Maître peut investir directement dans des actifs ou obtenir une exposition indirecte par le biais d'autres moyens autorisés, y compris des instruments dérivés. Le Fonds Maître peut utiliser des dérivés pour réduire le risque ou les coûts, pour générer du capital ou des revenus supplémentaires, ou pour procéder à des investissements, en accord avec son profil de risque.

- Les investissements du Fonds Maître peuvent être effectués dans des devises autres que la devise de référence du Fonds Maître. L'exposition de change peut être couverte, notamment par des contrats de change à terme. La devise de référence du Fonds Maître est la devise utilisée à des fins de reporting et peut être différente de la devise de libellé des investissements.

- Le Fonds Maître est géré activement. Lors de la sélection des placements pour le Compartiment et afin de contrôler le risque, le Gérant de Portefeuille se référera à l'indice ICE BofA 1-3 Year Euro Broad Market Index (l'« Indice »). La performance du Compartiment peut être évaluée par rapport à son Indice. Le Gérant de Portefeuille dispose d'une grande latitude par rapport à l'Indice. Bien que le Compartiment détienne des actifs composant l'Indice, il peut également présenter des pondérations différentes de ce dernier et investir dans des émetteurs, secteurs, pays et titres qui n'y sont pas inclus en vue d'exploiter des opportunités d'investissement.

- Les revenus perçus par le Fonds Maître sont cumulés dans le prix de l'Action.

- Le Fonds Maître peut recourir à des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition et l'effet de levier du Fonds Maître ne dépassera pas 210 % de l'actif net total.

Instruments utilisés

- Les Actions X-ACC-Euro du compartiment « Fidelity Funds - Euro Short Term Bond Fund » de la SICAV Fidelity Funds ;

- Liquidités ;

- Emprunts d'espèces : Le Fonds est autorisé à recourir à l'emprunt d'espèces à titre accessoire (10%)

SG EPARGNE ENTREPRISE – OBLIGATIONS COURT TERME

IDENTIFICATION

Profil de risque du Fonds Maître appliqué par le Fonds

Les profils de risque du Fonds sont identiques à ceux du Fonds Maître à savoir :

- Risques généraux
- Risques spécifiques à une catégorie d'actifs
 - Obligations et autres titres de créance
- Risques liés à l'objectif/au style d'investissement
 - Concentration des actions/émetteurs
 - Titres de qualité inférieure/non notés et titres de créance à haut rendement
 - Marchés émergents
 - Risque lié à la zone euro
- Risques liés à des instruments spécifiques
 - Risques liés aux titres à revenu fixe
 - Convertibles, hybrides, CoCos et autres instruments avec mécanisme d'absorption des pertes
 - Titres de créance garantis et/ou titrisés
- Risque lié aux dérivés/ à la contrepartie
 - Risques généraux
 - Positions courtes
 - Position active en devise
 - Instruments dérivés spécifiques
- Facteurs de risque supplémentaires mentionnés dans le Prospectus
 - Investissement durable
 - Titres générant des revenus
 - Risques d'investissement dans les titres fortement dépréciés

La méthode de calcul du risque global utilisée par le FCPE est celle de l'approche par l'engagement.

Affectation du résultat :

Capitalisation des revenus et des plus-values.

Modifications intervenues au cours de l'exercice

Néant.

Changements intéressant le FCPE à venir

Mise en conformité avec la documentation réglementaire du fonds maître intégrant la nouvelle politique d'investissement responsable établie par le groupe Fidelity.

ETAT DU PATRIMOINE

	Valeur nette d'inventaire EUR
Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L. 214-24-55 du code monétaire et financier	-
Avoirs bancaires	307 915,13
Autres actifs détenus par le FIA	28 552 804,37
Total des actifs détenus par le FIA	28 860 719,50
Passif	-55 752,24
Valeur nette d'inventaire	28 804 967,26

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE PAR DEVISE

	% Actif net	% Total actif
Titres financiers négociés sur un marché européen	-	-
Titres financiers négociés sur un marché non européen	-	-
Titres financiers nouvellement émis	-	-
Autres actifs		
- EUR	99,05	98,86
TOTAL	99,05	98,86

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE PAR NATURE

	% Actif net	% Total actif
Parts d'OPC	99,05	98,86
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	99,05	98,86
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Autres actifs	-	-
TOTAL	99,05	98,86

MOUVEMENTS INTERVENUS DANS LA COMPOSITION DU PORTEFEUILLE TITRES

	Acquisitions	Cessions
Titres financiers négociés sur un marché européen	-	-
Titres financiers négociés sur un marché non européen	-	-
Titres financiers nouvellement émis	-	-
Autres actifs	4 049 581,33	1 539 193,36
TOTAL DES MOUVEMENTS	4 049 581,33	1 539 193,36

ACTIF NET, VALEUR LIQUIDATIVE ET NOMBRE DE PARTS

Code ISIN	Type Classe	Actif net	Nombre de parts	Valeur liquidative de l'action	Devise Action
FR0014002ER6	SR1	9 828,83	911,200	10,78	EUR
QS0003688536	S	28 795 138,43	2 849 247,873	10,10	EUR

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS AU 31 OCTOBRE 2024

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise de cotation	Valeur actuelle (EUR)	% Arrondi de l'actif net
OPCVM européens coordonnés				28 532 271,93	99,06
FF - Euro Short Term Bond Fund - X-ACC Shares (EUR)	2 791 807,43	10,220	EUR	28 532 271,93	99,06
INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME				-	-
SWAPS				-	-
CRÉANCES				20 532,44	0,07
DETTES				-55 752,24	-0,19
DÉPOTS				-	-
AUTRES COMPTES FINANCIERS				307 915,13	1,06
TOTAL DE L'ACTIF NET			EUR	28 804 967,26	100,00

Nombre d'actions en circulation au : 31.10.2024

Parts SR1 911,200

Parts S 2 849 247,873

Valeur liquidative (EUR) au : 31.10.2024

Parts SR1 10,78

Parts S 10,10

SG Epargne Entreprise – Obligations Court Terme

Fonds Commun de Placement d'Entreprise

Société de Gestion :
FIL GESTION

21 Avenue Kléber
75116 PARIS

Attestation du Commissaire aux Comptes relative à la composition de l'actif

au 31 octobre 2024

En notre qualité de commissaire aux comptes du Fonds Commun de Placement d'Entreprise SG Epargne Entreprise – Obligations Court Terme et en application des dispositions prévues par l'article L 214-163 du Code monétaire et financier relatives au contrôle de la composition de l'actif, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans la composition de l'actif au 31 octobre 2024 ci-jointe.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la société de gestion. Il nous appartient de nous prononcer sur la cohérence des informations contenues dans la composition de l'actif avec la connaissance que nous avons du fonds SG Epargne Entreprise – Obligations Court Terme acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté essentiellement à réaliser des procédures analytiques et des entretiens avec les personnes qui produisent et contrôlent les informations données.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la cohérence des informations figurant dans le document joint avec la connaissance que nous avons du fonds SG Epargne Entreprise – Obligations Court Terme acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

A Paris La Défense, le 20 décembre 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Stéphane COLLAS

Ce document est destiné uniquement aux investisseurs résidant en France.

FIL Limited et ses filiales constituent la structure globale d'investissement qui se réfère plus communément à l'appellation Fidelity International. Fidelity, Fidelity International, le logo Fidelity International ainsi que le symbole **ƒ** sont des marques déposées de FIL Limited. La marque, les droits de reproduction et les autres droits liés à la propriété intellectuelle sont et demeurent exclusivement détenus par leurs propriétaires respectifs.

Le présent document a été établi par FIL Gestion, SGP agréée par l'AMF sous le N°GP03-004, 21, avenue Kléber, 75116 Paris.